

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

SYNDICAT MIXTE PRODUCTION
D'EAU POTABLE OUEST 3538 rue du Rocher
35 580 - GUICHENEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 16 - présents : 9
- pouvoir(s) : 0 - absent(s) : 7

L'an deux mil dix-neuf, le 10 octobre à 18h00, le Comité du syndicat OUEST35 dûment convoqué le 02 octobre 2019, s'est réuni en Mairie de GUICHEN.

PRESENTS :

SIAEP Les Bruyères	Joël SIELLER	Marcel BOUVIER (Suppléant)
SM Eau de la Forêt de Paimpont	Philippe LETOURNEL	Jean-Paul RIU
SIE Guipry-Messac-St Malo-de-Phily		Marie-Anne HEDREUX
SIAEP Montauban-St Méén	Hubert GUINARD	Claude LEROY
SIE Pays de Bain	André TOURNEDOUET (suppléant)	
SIE Port de Roche		Jean-Marc CARREAU
Montfort Communauté		
Ville de Redon		

ABSENT(S) : Jean-Paul TROUBOUL (Excusé), Bernard CHAUVIN (Excusé), Jean HAMON (Excusé), Roland GICQUEL (Excusé), Delphine DAVID, Jean-Luc GUILLAUME (Excusé), Emile GRANVILLE.

POUVOIR(S) : Néant.

2019-12 – Modification des statuts : départ demandé par MONTFORT COMMUNAUTE

MONTFORT COMMUNAUTE souhaite rejoindre CEBR. Elle a délibéré pour quitter le SIAEP MONTAUBAN SAINT-MÉÉN, le SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT et OUEST 35.

M. LETOURNEL fait part aux membres présents d'un vote négatif du SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT.

Il explique cette position :

- . La densité amène les financements et les économies sur le coût des réseaux ;
- . Les territoires les plus urbanisés cherchent à se regrouper pour des raisons financières. Ils ne sont pas solidaires avec les territoires plus ruraux alors que leurs ressources viennent, pour une bonne part, de là.

L'ensemble des délégués partagent cette analyse.

Les délégués du SIAEP MONTAUBAN SAINT-MÉÉN précisent qu'ils souhaitent rester cohérents avec le vote ayant eu lieu dans leur syndicat. Ils voteront donc en faveur du départ de MONTFORT COMMUNAUTE.

Après délibération, à l'unanimité moins deux voix contre, les membres du comité syndical émettent un avis défavorable au départ de MONTFORT COMMUNAUTE de OUEST 35.

Acte rendu exécutoire après :

- Envoi en Préfecture le : 17/10/2019

- Notification ou publication le : 17/10/2019

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël SIELLER